

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DAC 739 Subvention à l'association Les Vieilles Tiges (15e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Les Vieilles Tiges, 230 rue Lecourbe (15e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Les Vieilles Tiges dont le siège social est situé 230 rue Lecourbe à Paris (15e). D06888/ 2011_05947 / 59721.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 323, provision pour subventions au titre des anciens combattants, ligne VF40006.